

SUR L'AFRIQUE NOIRE PLURICULTURELLE, L'AFRICANISME  
ET LA FRANCE

Michel AGIER et Pierre BONNAPE

La séculaire institution de l'Africanisme permet d'aborder un problème, qui demeure "tabou" dans la plupart des nations du tiers-monde : la pluri-ethnicité des sociétés, les différences et les rivalités culturelles, voire le "tribalisme". Lors du dernier colloque de l'AFA, il ne fut traité que de façon assez générale. Pouvait-il en être autrement pour les ethnologues étrangers à l'Afrique, conscients qu'ils évoquaient, du Tchad à l'Ouganda, au Congo, au Zaïre, à l'Angola, à l'Afrique du sud, l'actualité brûlante des trente dernières années ? Que penser de nos collègues africains, impliqués différemment dans la conjoncture politique ? A cette gageure, le repli sur la seule histoire précoloniale peut fournir une réponse illusoire.

Mais nous devons nous demander encore, si, au-delà de l'a-cuité des situations, ne gît pas un lièvre plus palpable ; c'est lui que nous voudrions lever, au risque de rompre un unanimité professionnelle, qui nous réunirait presque toujours sur les bonnes causes. Ce consensus implicite peut cacher une 'parfaite' absence du débat intellectuel, fondé sur la division. Le silence ne nous est-il pas imposé par des notables endormis ? Ne butte-t-on pas en outre sur les bornes de la démarche ethnologique, constituant l'objet ?

Partons de l'expérience la plus honnête, rapportée par bon nombre d'ethnologues français, lorsque leur fut soumis le thème du Colloque : la France comme société multiculturelle : analyse interne et comparaison avec l'extérieur. L'humilité de nos collègues a étonné plus d'un parmi nous. Ne connaissions-nous rien de notre pays, même par ouï-dire, et l'Afrique noire n'était-elle pas pluri-culturelle ? N'était-ce pas "une honte de se dire savant", comme le

11.09.86

disait Rabelais, si notre savoir avait rendu cette approche impossible ? En nous restreignant à l'examen d'une ou plusieurs populations africaines, avons-nous vraiment envisagé une entité ethnique, un système clos, incomparable à un autre, à moins qu'il ait été lui aussi conçu comme "terrain" fermé, dont la nature n'était jamais remise en cause, quelle que soit la part faite aux influences externes ? Le débat vaut d'être ouvert sans démagogie.

#### 1. La décomposition de l'ethnie comme société à mono-culture dominante

Malgré toutes les critiques devenues nécessaires, un premier pas consiste à reconnaître l'existence de l'objet de nos prédécesseurs ! Par exemple, dans l'anthropologie britannique, pas toujours soucieuse de mettre en évidence la dialectique coloniale dans toute son ampleur, les Tiv du Nigéria ou les Nuer du Soudan comme les Tallensi du Ghana ne semblent pas avoir été un pur rêve de l'observateur... L'un des plus grands anthropologues S.F. Nadel<sup>(1)</sup>, enregistre la recherche de ce niveau de cohérence sociale tout en percevant l'immense variabilité - aucun des éléments de définition n'étant pratiquement constant. P. Mercier<sup>(2)</sup> après 1950, développe une réflexion du même ordre. Par la suite, de très nombreuses études insisteront sur l'importance des situations historiques, spécifiant et remodelant sans cesse le cadre. Récemment, la reprise d'une critique de l'ethnie s'opère en grande part sur l'argumentation de Nadel, avec le grand mérite de montrer que l'ethnie, notamment en Côte d'Ivoire, peut être une pure création coloniale (J-P Dozon, J-P Chauveau, E. Terray), qu'un ethnonyme peut recevoir une multitude de sens en fonction des lieux, des époques et des situations sociales (J.L. Amselle), ou encore que la référence à l'ethnie contient dans l'Afrique actuelle une telle charge idéologique qu'elle risque de tromper l'observateur sur le sens du discours ethnique (G. Gosselin).

Tant en ethnologie qu'en histoire, nous avons été

les héritiers de cette période. Les axes forts de la recherche furent certes affinés et transformés : G. Balandier avec la domination coloniale, puis les nationalismes locaux. L'accent mis sur les dépendances, les phénomènes d'esclavages, les guerres, les réseaux interethniques liés à la traite en Afrique de l'ouest comme en Afrique centrale ne modifièrent pas substantiellement cet ensemble. Tel fut l'état de fait valable pour les traditions anglophones ou francophones à travers leurs divergences d'approches.

La France constitua pourtant un cas singulier par sa volonté culturelle d'assimilation. L'identité de l'identité nous fut souvent inculquée dans maintes branches de l'enseignement. Découpez, aux environs des années 1950, une région en Afrique francophone selon un hasard non hasardeux, constatez qu'elle apparaît comme dominée par la culture d'un peuple, prenez-la comme échantillon de formation sociale à des fins désintéressées (ethnographie, histoire ancienne ou récente) ou intéressées (selon la spécialisation des organismes), allez-y de préférence seul - de toute façon, il faut faire une thèse, même si vous collaborez avec d'autres personnes. Allez du présent ethnologique au passé historique et vous avez peu de chances de vous évader de ce cadre. Vous pouvez même répéter l'expérience sur un ou plusieurs peuples : les variantes personnelles ne trompent-elles pas sur la permanence du regard ? Ces conditions de départ auront même permis de traiter des problèmes compliqués et divers. Un recueil de semblables études, fût-il informatisé, ne multiplierait-il pas le dilemme sans le changer ?

Où trouver un répondant de cette attitude, épistémologique et pratique ? Selon beaucoup d'étrangers présents au Colloque, dans le mode particulier des Français de considérer la France, intellectuels compris, comme une nature qui se secrète elle-même, belle substance autarcique n'accueillant l'autre qu'après l'avoir naturalisé et déculturé<sup>(3)</sup>.

Une vaste bibliographie pourrait illustrer ce sujet, mais nous laissons au lecteur le soin d'établir la sienne propre, s'il veut bien nous suivre dans cette plantation de quelques jalons. Aujourd'hui, à l'issue du trajet, il nous faut aborder la scission de l'identité. Révision déchirante : nos populations nous quittent pour émigrer dans les villes : ainsi au Congo, on y rencontre plus de la moitié de la nation. Elles se reconstituent ou se constituent sur base ethnique, mais souvent aussi elle s'y diluent. Les ethnies sont juridiquement interdites dans beaucoup d'Etats africains très opposés entre eux, comme des particularismes menaçant l'unité actuelle. Les rapports marchands empêchent les belles âmes, qui dorment en chacun de nous, de nouer des liens humains avec des enquêtés, soucieux de tirer un profit quelconque d'un questionnaire ou d'une interview "libre". On a pu observer, il y a peu, combien de jeunes chercheurs, racontant leur première enquête, étaient gênés par cette contrainte ; tout en posant une question cruciale - en Europe comme en Afrique<sup>(4)</sup>, ils ont peu de chance de découvrir un Eldorado non marchand. Parfois, la primeur des danses rituelles est réservée non au chercheur patient, mais à l'office du tourisme national ou international. La niche du folklore guette la moindre coutume résiduelle. Dès qu'ils le peuvent, les gamins jettent des cailloux sur les voitures des Blancs. Il s'est passé quelque chose à la campagne comme à la ville.

L'ethnologie classique peut-elle penser cette nouvelle réalité ou doit-elle avouer son incompetence ? Le processus de décomposition en France s'est révélé lent, alors que les faits venus d'ailleurs<sup>(5)</sup> progressaient à une allure accélérée jusqu'à nous rejoindre en France et en Europe. On est en droit de suggérer que la transformation opérée en Afrique a donné lieu à un objet plus complexe qu'auparavant. Qui peut prétendre étudier une région sans parler des interférences des marchés et de l'Etat d'une manière centrale ? Quel système lignager rural pourrait se saisir sans le réseau de liens de clientèle l'associant aux villes ou aux agglomérations proches selon

les hiérarchies modernes ? Ces nouveaux ensembles ne sont pas aisés à percevoir, parce que la paupérisation croissante de certaines couches sociales ne rend pas pour autant leurs frontières de classe faciles à tracer. Ils nous présentent autant de cas intermédiaires, où prévalent les discours étatiques, l'affairisme ethnique, les pratiques des acteurs collectifs au pouvoir, les alliances et les résistances des dépendants, les courants traditionnalistes ou modernistes. Quoi qu'il en soit, ce nouvel objet ne peut être que pluriculturel et c'est bien ainsi que la déconstruction du précédent le fait ressortir. Ce résultat ne signifie pas que les frontières culturelles ne vont jamais emprunter les coupures entre classes !

L'ethnologie, nous semble-t-il, est au pied du mur. Ou elle se montre capable de décrire et de comprendre ces faits transformés, au prix d'une mue qui pourrait bien éclairer en retour son passé, ou elle y échoue et risque d'être vouée à des démarches réactionnelles, exotiques ou folkloriques, quels qu'en soient les raffinements<sup>(6)</sup>. Cet échec serait également celui qui vise à appliquer une même démarche aux pays développés et à l'Afrique. Mais le jeu en vaut la chandelle ...

## 2. Villes, classes, Etat : nouveaux champs, nouveaux objets ?

Il faut donc revenir aux situations sociales, datées et localisées, où s'inscrivent les transformations du terrain des ethnologues. Parlons de ville, de classes sociales et d'Etat.

L'inter-ethnicité est un fait évident des villes africaines, que l'anthropologie urbaine a du mal à saisir parce qu'elle recherche, "naturellement", des configurations conformes à sa tradition totalisante. Ulf Hannerz a bien mis en évidence ce malaise, soulignant que la fascination des ethnologues pour la figure du "ghetto" ou du quartier ethnique tient au fait qu'ils y retrouvent "un site anthropologique traditionnel semblable à

ceux que Gans a appelé les "villages urbains"<sup>(7)</sup>. Un espace clos circonscrit un système cohérent de relations sociales. C'est une anthropologie dans la ville qui ressemble à une impasse et peut "passer pour une fuite" (Hannerz) devant l'incapacité à saisir la ville comme totalité. D'un autre côté, partir de l'évidence de la pluri-ethnicité urbaine contient quelques risques : si l'on aborde la ville à partir des classements fournis par les ethnonymes (une cinquantaine à une centaine par capitale africaine), on ne peut guère aller plus loin que parler de rapports inter-ethniques (mariages, relations de travail inter-ethniques) ou discuter l'opposition surtribalisation/détritorialisation. L'une et l'autre voies, en isolant les systèmes de références ethniques hors des situations de leur emploi, créent une illusion d'interprétation, qui est en fait tautologique et manichéenne, prenant pour univoques des réalités ambivalentes. En fait, aux thèses de l'anomie urbaine référées au dualisme tradition/modernité, les situations sociales urbaines opposent leur ambiguïté fondamentale<sup>(8)</sup>.

Prenons le cas des classes sociales urbaines. Il y a une filiation théorique assez nette entre certaines thèses de l'École de Chicago<sup>(9)</sup>, notamment celles de Park concernant les ruptures induites par un processus urbain de division du travail (ce processus, souligne Park, "a pour résultat de briser ou de modifier la vieille organisation sociale et économique d'une société fondée sur les liens familiaux, les associations locales, les cultures, les castes et le statut, pour lui substituer une organisation fondée sur le métier et les intérêts professionnels")<sup>(10)</sup> et les approches, plus actuelles, qui opposent les hiérarchies verticales (ethniques) à la stratification horizontale (socio-économique). Les premières "freinent" ou "masquent" la seconde qui tend cependant à s'imposer...

En fait, si l'on considère, par exemple, les études menées sur les classes ouvrières d'Afrique, on voit que s'il y a bien un mouvement de prolétarianisation (mise au travail devant assurer d'une

manière permanente - que ce soit par stabilisation ou par renouvellement de la main-d'oeuvre - la satisfaction des demandes de force de travail des entreprises capitalistes), ce mouvement n'entraîne pas une "évolution" linéaire vers un prolétariat "moderne", qui serait sans autre ressource économique et sans autre emprise sociale que celles définies par la fonction productive des sujets au moment de leur observation, et qui se présenterait sur un marché "libre" de la force de travail. D'une part, les biographies professionnelles montrent souvent l'absence de stabilisation définitive des salariés dans le salariat, le passage ou le retour au travail non salarié pouvant s'appuyer sur des savoir-faire techniques et sociaux appris aussi bien dans le travail salarié que dans l'héritage familial ou ethnique du travailleur. D'autre part, les enquêtes réalisées montrent l'absence d'univocité de l'identité des travailleurs. Les espaces de travail sont investis par des réseaux ethniques, villageois ou lignagers d'embauche et de contrôle du travail, les salaires sont ré-injectés dans les lignes familiales ou dans les réseaux de "solidarité" ethnique, lorsque le salariat ne représente pas simplement une position par laquelle le salarié acquiert un contrôle sur diverses formes de rémunérations non salariales (cas de la fonction publique où les pratiques de détournement, passe-droit, etc., sont des éléments indissociables de l'activité professionnelle ; cas aussi des entreprises de produits manufacturés, où les biens peuvent être détournés ou achetés au prix de gros pour être revendus ensuite, etc.). Les travailleurs salariés sont sous l'emprise de deux logiques de domination : celle de l'entreprise, et celle du réseau familial, villageois ou ethnique qui peut contrôler tout ou partie de leur embauche, leur vie sociale, leurs redistributions... et éventuellement provoquer leur instabilité professionnelle. Logiques complémentaires ou concurrentes. Si l'on analyse ces situations du point de vue des sujets, leur espace social de référence peut conduire à une soumission comme à une résistance à l'emprise de l'employeur et

il définit une identité où la fonction productive est un des termes de l'ambivalence<sup>(11)</sup>.

Sortant de l'entreprise pour rechercher des espaces sociaux structurants, on se retrouve dans la ville. Et l'anthropologie revient irrésistiblement au quartier ethnique. Il représente une situation où existe une relative harmonie entre le tissu social et l'espace urbain. Lieu investi, marqué par une identité, offrant un repaire où la résidence, les alliances et parfois le travail sont précisément inscrits dans un espace fixe et reconnu par les autres. Le quartier ethnique représente ainsi un archétype de territoire. S'il offre tous les éléments d'une théorisation des territoires urbains, il n'est cependant pas la seule solution de "mise en espace" d'un groupe. Le quartier ethnique, ou le "ghetto" - ou encore ce qu'au Brésil on appelle le "quartier fermé" en parlant de "bairrismo" (substantif formé à partir de "bairro" : quartier) - est un territoire dont le sens est défini dans un rapport de forces avec, notamment, les acteurs de la politique urbaine (avec l'Etat), territoire reconnu ou produit comme "quartier" (et ainsi figé dans le temps et dans l'espace) dans ce rapport entre un groupe humain (ethnie, ensemble d'originaires d'une même région ou catégorie sociale) et l'Etat. En dehors de cette reconnaissance par laquelle le territoire accède au statut de quartier<sup>(12)</sup>, d'autres formes de territoire - dont la matérialité est moins évidente - sont repérables : rues ou portions de rues, places, cours et seuils, fragments de l'espace de travail des entreprises, entourages des résidences des cités ou campements de travailleurs, etc. Leur discontinuité dans l'espace et leur précarité dans le temps n'enlèvent rien à leur réalité et à sa signification. Que ce soit par la recherche d'une maîtrise foncière ou par l'occupation d'espaces étrangers détournés, il s'agit de la mise en espace de réseaux de relations sociales : se retrouver pour entretenir des cycles d'échanges, pour trouver un logement ou un emploi, cela s'accomplit dans quelques parcours

balisés. Parler de territoire, c'est user d'un concept intermédiaire entre l'apparente évidence de la ville hétérogène et les logiques sociales des groupes dispersés en situation urbaine. Ces logiques sociales, auxquelles on cherche ainsi à accéder, se réfèrent, dans les villes africaines, à des systèmes de codes sociaux ethniques qui sont ré-agencés dans les situations vécues par les acteurs. Un cadet ne deviendra pas un aîné en se stabilisant dans un salariat urbain bien rémunérateur. Mais son statut social associera à sa position de cadet (et aux pratiques qu'elle implique) d'autres éléments issus de son insertion professionnelle et urbaine. Ceux-ci mettront à l'épreuve l'efficacité de son système de références ethniques. Ce cadet salarié urbain peut être au centre d'un réseau d'embauche, alimenter régulièrement "l'entraide familiale", se marier plus jeune, plusieurs fois et devenir, plus vite que prévu, le chef d'un segment de lignage, etc. (13). Cela représente une ethnicité qui fait un tri et une ré-organisation des codes sociaux du groupe d'origine ; cela signifie aussi une interprétation spécifique du sens et de la nécessité du salariat urbain, et une pratique de l'espace urbain définie par des réseaux de relations où les références ethniques composent avec les situations de travail et d'organisation urbaine.

C'est sur ces processus de glissement entre les codes ethniques et leur emploi "moderne" que se fonde aussi la légitimité de l'Etat, dont les exemples africains montrent qu'il peut être en même temps "tribaliste" et anti-ethnique. L'Etat se légitime en tant qu'intermédiaire entre une entité figurée comme unique (la nation, dont l'identité implique le rejet des différenciations ethniques) et son extérieur, le monde des étrangers. Dans le système économique et politique mondial déterminant la dépendance des pays africains, l'Etat se définit dans une position intermédiaire entre le dedans et le dehors. Sur le plan économique, cette position de médiateur est nettement affirmée : il reçoit du dehors et redistribue à l'intérieur les aides internationales de toutes sortes, il

filtre et régule les exportations. La position d'intermédiaire avec le monde des étrangers se construit, dans une logique symbolique interne à l'entité que l'Etat couvre, à partir d'une interprétation des rapports de pouvoir qui emprunte plus aux rapports lignagers (rapports "paternalistes", domination aînés/cadets, rapports hommes/femmes) qu'au caractère de "représentation démocratique" de l'Etat. On voit bien en lisant les discours des chefs d'Etat ou des ministres prononcés à l'adresse de leurs citoyens la fréquence des références aux pouvoirs des anciens et au caractère sacré et hérité du pouvoir politique. Cette forme de construction symbolique de l'Etat est d'autant plus affirmée que l'Etat est autoritaire. (Ainsi, le régime militaire togolais se dispense de toute apparence démocratique - à la différence de quelques autres Etats - et s'appuie à la fois sur un réseau valorisé de "chefs traditionnels" et sur les vertus sur-humaines attachées à la fonction de chef de l'Etat : très proche en terme de position généalogique - "grand frère", "père" ou "oncle" - sa force est hors du commun et donc de ses risques ; c'est le "miraculé de Sarakawa"). Mais l'autoritarisme est aussi (d'abord) un trait des rapports lignagers qui fournissent une réplique historique et actuelle aux formes du pouvoir d'Etat.

Situé au sommet de ces rapports de pouvoir, l'Etat occupe une place légitimée de médiateur possible avec l'étranger, en l'occurrence avec le monde des Blancs, c'est-à-dire un autre pouvoir, à peine accessible, qui se place dans la continuité de la situation coloniale<sup>(14)</sup>.

Cette construction symbolique de l'Etat, fondée sur un glissement de sens des rapports lignagers, prend une signification sociale particulière quand on passe d'une analyse de l'Etat comme institution à une prise en compte de cette institution comme addition d'agents. Dans les économies urbaines où le travail non salarié est largement dominant au niveau de l'emploi, le salariat dans la fonction publique est plus une position dont la rentabilité

est démultipliée qu'un simple salaire. Une étude récente a bien montré ces mécanismes en Angola et en Guinée<sup>(15)</sup>. En Guinée, "le salaire a beau peser lourd sur le budget (de l'Etat), c'est toutefois une fiction complète en terme de pouvoir d'achat. Un salaire moyen représente environ 10% de la dépense moyenne d'une maisonnée de taille moyenne"<sup>(16)</sup>. Situation extrême, certainement, quant à l'urgence des nécessités de trouver d'autres revenus, mais les mécanismes qui sont alors mis en oeuvre ne sont pas absents des autres Etats. L'auteur dresse ainsi un "catalogue des sources parallèles de revenu des agents du secteur public" : prélèvement sur les activités commerciales passant par l'Etat, détournement de biens publics (rentabilisation des véhicules ; vol dans les entreprises et dans les entrepôts de l'Etat), investissements immobiliers, activités commerciales classiques notamment sur les biens importés, trafics monétaires divers. Le système de relations sociales de chaque agent détermine l'éventail des possibilités de contrôle aussi bien à l'intérieur de l'Etat (sa capacité à capter des fonds) que dans la sphère de la circulation (sa capacité à rentabiliser les fonds investis)<sup>(17)</sup>.

Considérer l'Etat à la fois du point de vue de sa construction symbolique (qui le place au sommet de rapports de pouvoir autoritaires dans une reprise des configurations lignagères et, de cette position, qui l'institue comme intermédiaire logique avec le monde des étrangers dominants et quasi inaccessibles) et en tant qu'addition d'agents (qui n'abandonnent pas leur identité en devenant fonctionnaires et font de l'appareil d'Etat une des composantes de leur territoire) permet de resituer les enjeux du clientélisme d'Etat. Ce qu'on appelle, d'un terme trop réducteur, la "corruption des fonctionnaires" est le volet économique de ce clientélisme. Le fonctionnement social et politique de l'économie urbaine (que seule une perception de l'extérieur peut analyser sous l'aspect de deux "secteurs" séparés : le salariat moderne et l'informel) délimite les enjeux

des dosages et des conflits "ethniques" qui font la substance des États africains et qui tracent les lignes des relations entre le pouvoir politique national et les citoyens.

### 3. Le regard ethnologique sur la France

Voici indiqués quelques objets empiriques, sur lesquels tend à se porter le regard africaniste : la ville, les classes sociales et l'Etat. D'autres champs sont abordés dans la même perspective : les opérations de développement, l'accès au soins de santé, la maîtrise foncière, etc. L'objet théorique reconstruit à chaque fois dans l'observation de ces situations, est celui des logiques sociales à l'oeuvre dans des domaines particuliers, mais tous ambivalents. Les connaissances concrètes qui en résultent sont trop relatives et trop spécifiques pour être étendues à d'autres situations, notamment en France.

Mais le questionnement qui permet la production de ce savoir "à partir de la position des sujets" est lui utilisable ailleurs<sup>(18)</sup>. L'ambivalence des identités sociales, la re-composition de la ville en réseaux et territoires, l'articulation entre la légitimité symbolique de l'Etat et sa marche réelle, sont autant d'hypothèses de travail pour observer dans des situations françaises Etat, ville et "cultures" singulières et en indiquer les diverses logiques sociales.

Pourtant, avant d'opérer ce transfert, ne faut-il pas se demander si le regard ethnologique est légitime sur notre société, quand il se pose maintenant comme déplacé de l'ailleurs (et de l'autre) vers ici (et vers soi) et tourné vers une production originale de notre propre société ? La réponse est peut-être moins théorique que politique. Car en théorie, c'est l'éternel recommencement de la construction de l'objet : "la possibilité d'une anthropologie des sociétés industrielles est soumise aux mêmes critères épistémologiques et aux mêmes contraintes mé-

thodologiques que toute recherche anthropologique ; à ce point, nous retrouvons le problème de la délimitation conceptuelle de l'objet"<sup>(19)</sup>.

On l'a suggéré plus haut : la nouvelle définition que l'histoire africaine impose à l'ethnologie africaniste, la sort de son enfermement dans la traditionnelle ethnie et ne peut que la conduire dans d'autres voies. En s'intéressant aux situations de contact interculturels et de compétition entre systèmes symboliques différents, aux changements sociaux suscités par de nouvelles formes de travail, de nouveaux Etats et de nouvelles villes, elle transformera ses approches. Sans rien perdre de leur spécificité locale, ces dernières rejoindront celles des sociétés industrielles en révisant, par la méthode historique, les anciennes frontières de leur objet.

Comment ignorer en même temps que les secousses de l'histoire africaine autant que les évolutions ambiguës d'une sociologie française - et d'une société urbaine et industrielle tout entière - tentée par l'"ethnonostalgie", provoquent une demande périlleuse ? La formule bien post-coloniale du "repli sur l'hexagone" la traduit à merveille.

A cela s'ajoute le malaise de la société française et la difficulté des sciences sociales à traiter de "l'autre", quand il est "chez soi", et qu'on est en quête d'autre chose que d'une colonisation culturelle intérieure (dont le revers est l'expulsion). Telle est l'espace où le regard ethnologique doit se légitimer, pouvant faire valoir son "illusion méthodologique"<sup>(20)</sup> de la production toujours possible de l'autre, "toujours en abyme".

En quoi notre ethno-sociologie africaniste pourrait-elle être utile en France et plus largement en Europe ? On se contentera de noter quelques points :

- L'identification de problèmes déjà connus dans no-

tre histoire européenne et que nous rencontrons à notre tour dans nos enquêtes sur l'Afrique. Ce temps de reconnaissance pourrait avoir un intérêt multiple. De découvrir que les questions vitales d'adduction d'eau propre, d'appropriation foncière pour le logement, d'électrification, d'irrigation à Abidjan (ou dans le Sahel) sont des problèmes toujours présentés comme "techniques" et qui renvoient en fait à des choix sociaux, des stratégies politiques, des contraintes juridiques<sup>(21)</sup>, de la même manière que la France les a connus, il y a beaucoup moins d'un siècle. Va-et-vient fructueux du savoir et de la mémoire (à quelle classe s'adresse-t-on en France pour l'évoquer ?), qu'on peut commencer à imaginer ! Les lois municipales, la juridiction étatique y apparaissent comme ayant eu une énorme importance dans la sélection et la redistribution des avantages consentis.

- Mais inversement, quand nous arrivons dans une région défavorisée de la France, l'expérience de soi-disant "développement" de l'Afrique (nous ne voulons pas dire qu'il est impossible, mais qu'il ne peut être qu'indépendant) est tout à fait précieuse. Nous savons assez bien d'avance ce que peuvent vouloir dire la décentralisation, la création d'un pôle industriel censé enrichir "toute" la zone, les retombées de qualification et d'emploi, la marche du crédit octroyé, les effets attendus de la croissance, quand elle existe... Vues de la région, les firmes multinationales sont assez près de ressembler aux pays développés, aperçus d'Afrique.

La lutte patronale pour une main-d'oeuvre "flexible" est, selon certains chercheurs africains, une notion parfaitement saisie comme nuisible par des ouvriers au Congo. Il est certain que la montée de la crise économique a amené en Europe un retour vers le système informel, le paternalisme d'entreprise petit ou grand, la limitation des interventions étatiques, la tentative de réduire les acquis contractuels des travailleurs. C'est sur ce

dernier élément sans doute que la différence est grande entre l'Afrique noire où l'articulation du social ne s'est pas faite sur tout un système salarial et l'Europe, malgré les énormes remises en cause opérées par le chômage.

Notre démarche anthropologique peut apporter l'expérience d'une étude interculturelle en profondeur. C'est vraiment une "naturalisation" en sens inverse qui s'impose ! Etrangement d'ailleurs, les seules livres qui aient touché un large public sont des récits de plongée dans un autre univers. Si une telle entreprise se dessinait, elle contribuerait à donner de l'islam en France une autre vision que celle du Figaro-Magazine, assorti de courbes (fausses) sur la fécondité des Arabes. D'après un haut responsable de l'armée, 1/5 des gens des écoles militaires sont d'extrême droite. Si cette information ne nous avait pas été communiquée gracieusement hier, quel ethnologue aurait été la chercher ?

Sur la France comme société pluri-culturelle, on peut affirmer deux choses, peut-être susceptibles de faire avancer le débat :

- Bon nombre des problèmes sont politiquement posés comme il y a un siècle (et plus ?). Il serait très difficile d'identifier les déclarations officielles, si on en retirait la date. Leur anthologie, commencée par M. Piault dans son introduction au colloque, devrait être continuée.

- Aucune véritable crise économique n'est semblable à la précédente<sup>(22)</sup>.

Cette dernière proposition est un encouragement à chercher des nouveautés ! La science des sociétés, dont notre africanisme fait partie dans son projet, doit de nouveau tenter d'"arriver la première quelque part"<sup>(23)</sup> (la lune et les planètes ne sont pas les seuls territoires à explorer) : Plutôt que de se contenter de décrire le fonctionnement statique des inégalités,



nées des exploitations, elle pourrait viser à analyser les résistances qui s'y opposent, c'est-à-dire concrètement des processus d'égalisation <sup>(24)</sup>. Si ce problème était mieux défini, il conduirait à faire une histoire sociale des autonomies. On s'apercevrait peut-être alors que la question concerne un plus grand nombre de gens que l'on ne croyait, ceux qui ont épuisé les charmes de l'accumulation capitaliste, sans se désintéresser de sa productivité. Ces réalités peuvent s'engager à l'occasion d'une banale proposition de coopératives rurales au Congo par les autorités et d'une constitution d'un crédit aux paysans <sup>(25)</sup>. Elles fournissent un vrai champ expérimental. Il est probable que, lorsque l'ethnologie saura poser ces questions, elle se rendra compte qu'elle était seulement la seconde et la "n" ième à arriver sur la lune, après toutes les sociétés qui s'étaient posées le problème !

D'ici là, il serait souhaitable d'édifier en France une histoire de l'ethnologie au moins africaniste, permettant de mieux voir les champs conflictuels qui se sont succédés et leurs enchaînements <sup>(26)</sup>.

NOTES

- (1) A black Byzantium. The Kingdom of Nupe in Nigeria, rééd. 1965.
- (2) "Remarques sur la signification du tribalisme actuel en Afrique noire", Cahiers internationaux de sociologie, vol. 31, 1961.
- (3) On peut opposer des expérimentations limitées, à seule fin d'introduire les recherches. Hors du milieu professionnel, certains fonctionnaires cultivés, libéraux, non racistes, ne comprennent littéralement pas l'objet du colloque : nous créons un faux problème. Inversement, dans une classe de 7e, la projection de diapositives sur l'Afrique noire, suscita trois heures de questions sans aucune réaction raciste.
- (4) Quel rapport les ethnologues et leur société de départ entretiennent-ils avec l'argent ? Et ce qui les suffoque soudain en Afrique, ne les heurte-t-il pas quand ils subissent les couleurs et le message de la publicité ?
- (5) C'est-à-dire des pays les plus avancés en technique (Etats-Unis, Japon) ou des plus retardés (on n'a que l'embarras du choix). Entre ces deux écueils, la France fut longtemps préservée depuis la dernière guerre.
- (6) Un zeste de mystique, un de technologie sophistiquée, un de formalisation vide, un de tourisme modernisé, et vous avez le produit qu'on attend de vous et, qui sait, le succès sur tous les tableaux. Les technocrates sérieux d'ici et d'ailleurs se chargeront du reste.
- (7) Ulf Hannerz : Explorer la ville, Eléments d'anthropologie urbaine, 1983, p. 22.
- (8) Déjà mise en évidence par Georges Balandier : Sociologie des Brazzavilles noires, 1955 (1985). Ce constat n'étudie pas la nécessité de montrer les ruptures, les équilibres, les hiérarchies.
- (9) Groupe de chercheurs américains de la première moitié du XXe siècle qui a, à partir de recherches de terrain menées à Chicago, développé les thèses de l'opposition rural/urbain comme une manifestation du dualisme tradition/modernité, de la spécificité du mode de vie urbain, et de l'anomie urbaine (cf. Yves Grafmeyer - Isaacs Joseph, eds. : L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine, 1979 ; voir aussi Hannerz, op.cit.).

- (10) Robert Ezra-Park : "La ville. Propositions de recherche sur le comportement humain en milieu urbain" in L'école de Chicago, op.cit., p. 93.
- (11) Cf. Michel Agier, Jean Copans, Alain Morice, eds : Classes ouvrières d'Afrique, 1986.
- (12) Ces outils de travail des planificateurs, aménageurs et parfois chercheurs que sont les cartes officielles des villes, avec leurs limites externes et leur découpage en quartiers ne sont qu'une représentation parmi d'autres de l'espace urbain. Les frontières de la ville ou des quartiers varient selon qui les énonce, ces énonciations parlant de territoires.
- (13) A l'inverse, un aîné (ou le membre d'un lignage aîné) possède des avantages statutaires pouvant faciliter son accès à la formation scolaire ou professionnelle, à des moyens fonciers ou économiques susceptibles de l'aider dans sa recherche d'un emploi salarié, ou plus généralement à une idéologie de la mobilité ascendante familiale, et simultanément sociale et professionnelle, toutes facultés qui accroissent sa valeur sur le marché du travail (cf. Michel Agier, Thierry Lulle "Travail et vies de famille à Lomé", Cahiers ORSTOM-Sciences Humaines, à paraître).
- (14) Cf. Gérard Althabe, ed. : Les fleurs du Congo, 1972.
- (15) Cf. Alain Morice : "Les fonctionnaires et l'économie parallèle : propositions pour un modèle à partir de deux exemples africains, l'Angola et la Guinée", Carnets des Ateliers de Recherche, 1986, pp. 31-42.
- (16) Op.cit., p. 8.
- (17) Des constats analogues sont faits dans d'autres Etats. Analysant les politiques foncières urbaines au Zaïre, Gabon, Congo et R.C.A., Jean-Luc Piermay note : "La corruption et les détournements profitent avant tout aux plus puissants du système politico-administratif. Dans quel but ? Une partie importante est redistribuée dans le cadre de solidarités à base essentiellement ethnique. Mais les ressources de l'Etat sont importantes, et la différence reste grande entre la richesse du détenteur de pouvoir et celle de sa clientèle. Une hiérarchie tend ainsi à s'établir consistant en une accumulation croissant avec l'étendue du pouvoir exercé. Le fonctionnaire le mieux pourvu en titres de propriété foncière est, à Libreville, le Président de la République (...). A ce palmarès, figurent ensuite les principaux membres du gouvernement dans un ordre proche de l'ordre protocolaire".

(Jean Luc Piermay : "Le détournement d'espace. Corruption et stratégie de détournement dans les pratiques foncières urbaines en Afrique Centrale", Politique Africaine, n° 21, 1986, p. 27. Voir aussi, dans le même numéro de Politique Africaine, l'article d'Alain Dubresson : "Derrière la contradiction, l'Etat. Discours et pratique de l'aménagement du territoire en Côte d'Ivoire, pp. 77-89.

- (18) "En abordant le contemporain de notre société, l'ethnologie doit maintenir son identité, et ainsi conserver les acquis accumulés par les recherches exotiques. Identité de l'ethnologie ? Une connaissance édiflée dans la communication avec les sujets (l'enquête de longue durée, l'observation participante) ; une connaissance de l'intérieur, c'est-à-dire élaborée à partir de la position des sujets" (Gérard Althabe : "Ethnologie du contemporain, anthropologie de l'ailleurs" in : L'état des sciences sociales en France, 1986, p. 122).
- (19) Marc Augé : Symbole, fonction, histoire, 1979, p. 201.
- (20) Jean Copans : "Le regard ethnologique" in : L'état des sciences sociales en France, 1986, pp. 115-119.
- (21) Et des idéologies du développement, qui ont en commun (privé ou public) de se réclamer de "la" science et de l'intérêt général. Cette caractéristique ne passe-t-elle pas les frontières ?
- (22) Hypothèse, proposée en économie par P. Grou, d'une complexité croissante : La structure financière du capitalisme multinational, PNFSP, Paris, 1983, II, Chap. 4. Cette vue exclut la répétition à l'identique d'une crise économique dans le long terme historique et elle montre l'accélération continue des séquences.
- (23) M. Amiot, Contre l'Etat, les sociologues, 1986, 278, souligne "que la polémique interne est un caractère essentiel de la sociologie", mais qu'à la différence de la physique ou de la chimie, jusqu'ici "les antagonismes sont parfois virulents, mais il n'y a jamais de premier arrivé".
- (24) La présence dans la littérature d'extrême-droite de certains thèmes, désignés comme cibles principales, peut constituer une bonne preuve par l'absurde, "a contrario" ! Ainsi, Jean-Yves Le Gallou, du club de l'Horloge, signale en même temps comme ses ennemis : "l'égalitarisme économique" et "la vision d'une société multiraciale et multiculturelle". (Libération, 23 juin 86). Nous non plus, dans la poursuite de la réflexion du colloque, nous ne devrions pas dissocier les deux.

(25) Cf. Pierre Bonnafé : Coopération paysanne et marché au Congo (1967-84), à paraître.

(26) Notre bulletin de l'AFA est destiné à fournir une information élargie à ses adhérents. Signalons à cette fin que ce travail critique a été largement fait par les ethnologues des Etats-Unis notamment (voir son résumé dans les livres de Jean Copans). D'autres part, le livre, qui vient d'être cité, de Michel Amiot, opère une remarquable synthèse de la sociologie urbaine en France de 1900 à 1980.